



Mars 2008

## **La mission du prochain administrateur général du Cnam**

Vous le vivez au quotidien, le Cnam est dans une situation difficile. Le rapport de l'inspection générale a mis un coup de grâce à toute la politique menée par la direction actuelle dont le bilan est fait dans ce journal.

Lors de l'audience du 14 février dernier où organisations syndicales et élus du conseil d'administration et du conseil de perfectionnement ont rapporté vos témoignages, il nous semble que le ministère a mieux pris en compte la mesure du désastre. Cependant il ne s'engage pas sur les moyens ni sur le contenu des activités du Conservatoire. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut développer la mobilisation : l'ensemble des organisations syndicales ont proposé une pétition adoptée par la dernière assemblée générale des personnels. Signons la massivement !

Celle ou celui qui aura en charge la direction du Cnam aura pour mission, dans un premier temps, de remettre l'établissement à flot... il y a du boulot !

Pour nous, l'absence d'un véritable dialogue social de qualité aura été une des causes supplémentaires du malaise subi par les personnels au sein de notre établissement. La direction actuelle aura été dans l'incapacité d'impulser une politique de ressources humaines digne de ce nom. Elle a toujours pensé et agi en lieu et place des personnels. Elle a toujours considéré les organisations syndicales et les élus du personnel comme quantité négligeable.

Historiquement, notre syndicat a assumé ses responsabilités en défendant conjointement les revendications des personnels et les missions de notre établissement. Nous avons toujours souhaité être une force de propositions sur son avenir.

Aujourd'hui, l'emploi reste la préoccupation prioritaire de notre syndicat. Nous demandons à la future direction de s'engager pour qu'il n'y ait aucun licenciement et à demander au Ministère les postes statutaires nécessaires à la réalisation des missions du Conservatoire. Seule une politique de l'emploi offensive permettra la promotion d'un plus grand nombre de collègues et la lutte contre la précarité. Le désengagement de l'Etat et la politique de la direction se traduisent par le plus important nombre de non titulaires que le Cnam ait connu. 300 personnes sont concernées. La moitié d'entre elles - notamment de catégorie C - font appel à l'aide sociale du Cnam, ce qui montre l'extrême fragilité de leur situation. Ces personnels ne sauraient être les victimes des erreurs de la politique de gestion du Conservatoire. Nous demandons que soit mise à l'étude un véritable plan de résorption de la précarité et de titularisation. En attendant, des solutions doivent être mises en œuvre qui permettent aux contractuels des garanties identiques à leurs collègues fonctionnaires (reconnaissance des qualifications, augmentation des salaires, avancement, régime indemnitaire...).

Un véritable bilan de la réorganisation du Conservatoire doit être fait. Depuis 10 ans les services se font et se défont, les directions se restructurent, les chefs de service valsent. Ce sont les personnels et les auditeurs qui trinquent et le collectif qui est affaibli. Nous ne sommes pas contre toute réorganisation par principe, bien au contraire, mais l'unicité de l'établissement et les garanties communes pour tous les personnels doivent prévaloir. Nous combattons les politiques systématiques de réduction des effectifs et de course effrénée à une pseudo-rentabilité. Tout changement doit être préparé, mené à un rythme raisonnable et les personnels doivent être associés à la réflexion.

D'autres chantiers doivent être ouverts et négociés. En terme d'attribution des primes (reliquat tous les 6 mois), c'est l'opacité la plus totale et nous réaffirmons notre revendication d'égalité entre tous les personnels en la matière ainsi que notre refus de la procédure d'évaluation qui vise à développer le système de rémunération au soi-disant mérite et à diviser les personnels.

Le CTP, le CHS et la CPE doivent reprendre tout leur sens et les représentants des personnels y retrouver toute leur place. Tout doit être fait pour améliorer l'information et pour que les débats permettent une réelle prise en compte des aspirations des personnels. Nous attendons une volonté de la future direction de faire fonctionner ces instances correctement et dans de bonnes conditions.

Nous pensons que le respect et l'extension du droit syndical représentent une garantie d'un dialogue social efficace.

Voilà quelques pistes pour repartir d'un bon pied mais est-ce que la nouvelle direction écoutera enfin les personnels et leurs organisations syndicales ?

## **Sommaire**

**10 ans de politique mercantile au Cnam.....p. 2**

**Compte-rendu du CTP.....p. 3**

**Elections CAPN-CAPA....p. 4 et 5**

**Bilan de « l'ère Thoulouze »...p. 6**

**Infos salaires.....p. 7**

**La révolte des cuisiniers sans papiers.....p. 8**

### **Larmes au Conservatoire, notre médecin nous a quitté**

*Début mars, Jean-Christophe Mysse, médecin de prévention au Cnam depuis 2005, est décédé.*

*Cette disparition, si inattendue, a affecté notre communauté. Nous nous souviendrons de ce grand homme, traversant la cour, accompagné des membres du CHS pour visiter les labos. Nous nous souviendrons de son engagement, de son enthousiasme, de son écoute. Il était toujours disponible. Il avait des projets, il voulait s'attaquer au mal-être au travail. Et aujourd'hui, nous sommes là avec notre souffrance face à son absence. Il va nous manquer.*

## ***10 ans de politique mercantile : le Cnam en difficulté***

A la CGT nous n'avons jamais été opposés par principe à toute réforme. Au contraire, nous n'avons eu de cesse d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Conservatoire, sur ses missions. Nous avons milité pour améliorer son fonctionnement, pour clarifier son offre de formation, pour mieux répondre aux besoins des usagers. Parallèlement aux luttes pour l'amélioration de la situation des personnels, nous avons toujours eu le souci de préserver cet outil unique de formation supérieure professionnelle que représente le Cnam, cette possibilité de promotion supérieure libre et gratuite pour tous les salariés. Mais aujourd'hui il faut tirer des bilans de 10 ans de politique libérale menée au Cnam conjointement par le Ministère et par Laurence Paye-Jeanneney et son équipe. Le Cnam est en crise et son avenir est incertain. La direction arrive en fin de mandat, pourtant ces derniers mois elle multiplie les mauvais coups. Récemment encore lors des vœux pour l'année 2008, Madame Paye-Jeanneney annonçait qu'elle avait été mandatée par le conseil d'administration pour rencontrer la Présidence de la République sur la situation du Cnam, ce qui est faux. Elle a parlé de son souhait de constituer une fondation reconnue d'utilité publique associant l'Etat, les régions et des entreprises. Cette proposition n'a fait l'objet d'aucune concertation interne.

### **Une crise structurelle et financière**

La réorganisation du Conservatoire, entamée sous le nom de « Projet Grégoire » en 2002, se traduit aujourd'hui par un éclatement de l'établissement et une crise financière et organisationnelle sans précédent. A l'époque, le syndicat CGT a été le seul à voter contre ce projet de réforme car pour nous, il portait déjà les germes de la situation que l'établissement connaît aujourd'hui. D'emblée, nous avons pointé les dangers de l'obligation d'auto-financement des quatre pôles ainsi que la création d'une structure régionale au niveau parisien.

Plutôt qu'une amélioration du fonctionnement et du service rendu, ces réformes ont conduit à multiplier et à alourdir les tâches, à désorganiser les services et à mettre en concurrence les entités. Le déficit budgétaire n'a cessé de se creuser. Le passage du centre d'enseignement de Paris en service à comptabilité distincte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 renforce les relations marchandes entre les différentes entités du Conservatoire. Cela va dans le sens du démantèlement de l'établissement et cela n'est pas sans poser de questions pour l'avenir quant aux statuts des personnels et à la privatisation de certaines activités.

### **Une crise immobilière**

Le désengagement financier de l'Etat avec la complicité des directions du Cnam a conduit à la dégradation des bâtiments. La politique de réduction des postes a affaibli les équipes chargées de ce secteur. Aujourd'hui les locaux ne répondent pas aux normes de sécurité et ne peuvent accueillir les auditeurs du Conservatoire dans de bonnes conditions. En 2005 il a fallu une exceptionnelle mobilisation des personnels pour que le Ministère débloque 7 millions d'euros pour la sécurité incendie et que cette charge ne vienne pas gréver encore un peu plus le budget du Cnam.

Cet automne, la direction a tenté de faire adopter en catimini un projet de vente des bâtiments Gay Lussac et Montgolfier sous prétexte de la nécessaire réhabilitation des bâtiments du Conservatoire. Dès qu'il en a eu connaissance, le syndicat CGT a multiplié l'information auprès des personnels et des auditeurs avec le soutien de l'union départementale CGT de Paris. Nous avons rédigé de nombreux communiqués et lancé une pétition qui a été signée massivement. L'action a payé. Le conseil

d'administration du 20 décembre 2007 a définitivement abandonné ce scénario de vente des bâtiments pour adopter le scénario de la réhabilitation des bâtiments de la rue Saint-Martin. Cependant le combat n'est pas fini sur ce terrain car la solution pour financer cette réhabilitation n'a toujours pas été décidée et le recours au partenariat public-privé (PPP) plane toujours : ce type de contrat permet de déléguer à un seul opérateur privé la construction, la gestion et l'exploitation d'équipements publics. Cela revient à céder le patrimoine et les missions de service public au secteur privé et à sa logique de rentabilité et de profits. Continuons à nous opposer à un tel type de contrat et à réclamer haut et fort un financement de l'Etat pour la réhabilitation du Conservatoire !

### **Et maintenant ?**

Le cabinet de Valérie Pécresse a accordé une audience à la demande des organisations syndicales du Cnam le 14 février 2008 durant laquelle nous avons réaffirmé notre attachement à la spécificité de notre établissement : la promotion supérieure du travail libre et gratuite ainsi que notre volonté de répondre aux besoins de formation des salariés et de développer les activités du Conservatoire (1<sup>er</sup> cycle, enseignements préparatoires, meilleure prise en compte des demandeurs d'emploi...). Nous avons demandé également l'engagement du Ministère à ne licencier aucun contractuel. Pour nous, la réforme des statuts ne pourra s'envisager qu'après l'organisation d'un large débat national avec le Ministère, les personnels du Conservatoire, les organisations patronales et syndicales, les régions. Conclusion de cette rencontre : le Ministère réaffirme les missions du Cnam et tient à sa spécificité sans y mettre les moyens ni de contenu. Pour nous, cette absence de politique du Ministère a été préjudiciable à la nécessaire évolution et adaptation du Conservatoire. Bien qu'elle ait une apparence rassurante, cette position attentiste doit nous inquiéter pour la suite : la situation continuera de se dégrader, surtout dans un contexte de remise en cause généralisée des services publics où le maître-mot est la réduction des effectifs : ce sont les contractuels qui seront visés dans un premier temps mais à terme tous les personnels. En effet un projet de loi visant la modification du statut général de la fonction publique est porteur de dangers. Il prévoit notamment la mise en disponibilité d'office de fonctionnaires privés d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi...

Plus que jamais nous devons travailler dans l'unité, enseignants et IATOS, fonctionnaires et contractuels pour réaffirmer notre volonté que les missions du Cnam se développent dans le cadre d'un service public de qualité qui a été le garant de la qualité des formations accessibles à tous. Ne les laissons pas casser ce précieux outil au profit d'intérêts privés !

**Lors de l'assemblée des personnels du 21 février 2008, il a été décidé de lancer une pétition et de se donner rendez-vous en mars pour la suite de l'action**

**Signez et faites signer massivement la pétition en ligne : [www.ferc-sup.cgt.fr](http://www.ferc-sup.cgt.fr)**  
(rubrique vie des syndicats/ région parisienne/ Cnam)

## Compte-rendu du CTP du jeudi 21 février 2008

### Qu'est-ce que le CTP ?

C'est le Comité Technique Paritaire. Cette instance de l'établissement avait disparu du Cnam lors de la mise en place de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE). Nous avons obtenu sa réhabilitation car pour nous, la CPE plénière était anti-démocratique : représentativité tronquée, agents non-titulaire n'ayant qu'une qualité d'expert ne leur permettant pas de voter. Le CTP a vocation à traiter des problèmes généraux d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, des conditions de travail, des règles statutaires, de l'emploi, des primes et des politiques de formation.

Il se compose de 10 sièges pour les personnels et de 10 sièges pour l'administration. L'élection se fait sur sigle syndical et la répartition des sièges à la proportionnelle, les représentants sont désignés ensuite par les organisations syndicales. Actuellement au Cnam la CGT possède 4 sièges sur 10 au CTP.

Il a fallu se battre pour obtenir un CTP au Cnam et nous l'avons obtenu en 2005 mais aujourd'hui, on peut constater que ce CTP ne répond pas à nos attentes. Il relève davantage d'une séance d'information que d'un véritable lieu de débat, d'échanges, de défense et d'avancées pour les personnels, ce qu'il devrait être.

La direction, comme elle sait le faire, l'a vidé de sa substance, ce n'est qu'une chambre d'enregistrement où tout est décidé à l'avance.

Ce CTP du 21 février était comme les autres, mené au pas de charge par la direction, engendrant un dialogue de sourd et des confrontations permanentes entre direction et représentants des personnels. Les représentants de l'administration paraissent muselés.

### SIFAC

Nous avons dénoncé la méthode de mise en place de SIFAC. En effet, le Cnam s'est précipité pour être pilote dans l'utilisation de ce nouveau logiciel de comptabilité qui devrait permettre de répondre progressivement aux besoins amenés par l'application de la LOLF...

Nous demandons s'il est prévu une reconnaissance et/ou prime pour les personnels, utilisateurs de SIFAC, au vu des difficultés d'utilisation de ce nouveau progiciel qui impliquent perte de temps et d'énergie, responsabilités accrues etc...

La secrétaire générale nous a certifié qu'un effort financier avait été fait pour les personnes ressource et qu'une cellule de crise allait se mettre en place avec la possibilité pour les agents qui le demandent de s'inscrire à de nouvelles formations pour tenter de dompter cette usine à gaz.

### Musée

Deux organigrammes ont été fournis pour présenter l'organisation du musée. Nous nous interrogeons sur la présence de Daniel Thoulouze dans l'organigramme en tant que « Conseiller pour la recherche et la culture scientifique » alors qu'il est maintenant retraité et que le bilan de son mandat comme directeur est catastrophique. La direction nous a assuré qu'il était compétent, bénévole et simplement défrayé pour cette mission de conseil, sans plus de détail.

Nous notons que cet organigramme prend enfin en compte la politique documentaire au Cnam (intégration de la Bibliothèque) et espérons que cela s'étendra à l'ensemble des services documentaires.

### CEP

Un débat s'engage sur le statut de SACD (service à comptabilité distincte) du CEP, voté au CA de juin 2007. Cette décision a de lourdes conséquences sur le fonctionnement de l'ensemble du Conservatoire. Désormais le CEP facture la location des locaux aux autres structures du Cnam (pôles etc.). Par exemple, la location d'un amphithéâtre à la journée coûte 400 euros.

B. Racimora tente d'expliquer que la création du SACD a pour seul but de souligner auprès de la Région, l'absence de subventions pour le centre parisien, qu'il s'agit là d'une opération à coût nul pour l'établissement public et qu'il n'y aura aucune conséquence pour les personnels (120 personnes, dont 48 contractuels). Cela n'a convaincu aucun des représentants des personnels : l'éclatement de l'établissement public est en marche (possible attachement du CEP au CRA IDF).

### Quelques chiffres

- ♦ 301 contractuels au Cnam.
- ♦ 18 agents non titulaires sont passés en CDI (contrat à durée indéterminée).
- ♦ 65 postes vont être mis au concours. Attention : les contractuels sur postes qui échoueront à ces concours n'ont pas la garantie d'être maintenus.
- ♦ **Salaires au Cnam** (IATOS et enseignants) : 40% des personnels fonctionnaires ont une rémunération brute inférieure à 2000 euros par mois, c'est le cas de 65% des contractuels. A l'inverse, 7% des fonctionnaires touchent plus de 5000 euros brut, c'est aussi le cas de 5% de contractuels.

### La direction ne répond pas sur :

- ♦ Le bilan et l'état des services.
- ♦ Le bilan de la répartition des primes par entité et par catégorie.
- ♦ Le bilan sur la situation des personnels de catégorie C : fusion des corps, promotions, effectifs, régimes indemnitaires.
- ♦ Le respect d'un équilibre lors de l'ouverture des postes aux concours : nous demandons la publication de 50% des postes en interne et de 50% en externe.
- ♦ Une meilleure répartition des points de la NBI au profit des plus bas salaires.
- ♦ La suite du rapport des inspections générales.

## Le 10 avril 2008 : élections CHS-CTP au Cnam

Le CTP et le CHS vont être renouvelés. Tout le monde vote : les fonctionnaires et les agents non titulaires comptant au moins 6 mois de présence continue au sein de l'établissement. Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales affichées au SRH. Si vous êtes empêchés le 10 avril, n'oubliez pas de demander le vote par correspondance.

## Des agents du Cnam sont élus aux CAPN et CAPA

### CAPN - CAPA : qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ?

Ce sont les commissions administratives paritaires nationales ou académiques.

Elles traitent des questions individuelles relatives à la carrière de chacun, notamment de l'avancement, des demandes de mutation et de détachement, des mesures disciplinaires.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les CPE (commissions paritaires d'établissement) restreintes ont un rôle de pré-CAPN et préparent les travaux des CAPN.

### Personnels de recherche et formation

Le 29 janvier 2008, vous avez été amenés à voter pour l'élection de vos représentants aux CAPN et aux CAPA. Sur le Cnam, on a compté à peine 50% de taux de participation...

### Les résultats nationaux pour les CAPN des personnels de recherche et formation

Corps	Inscrits	Votants	Exprimés	Ferc-sup CGT	FO	CFDT	UNSA	FSU	SUD	CFTC
<b>Adjoints techniques</b>	17 438	8 958	8 379	2011 24,00%	841 10.04%	471 5.62%	3897 46.51%	788 9.40%	224 2.67%	147 1,75%
<b>Techniciens</b>	8 692	4 800	4 555	822 18.05%	269 5.91%	402 8.83%	2446 53.70%	438 9.62%	178 3,91%	
<b>Assistants Ingénieurs</b>	2 593	1 446	1 384	230 16.62%	74 5.35%	147 10.62%	807 58.31%	126 9.10%		
<b>Ingénieurs d'études</b>	6 220	3 491	3 339	506 15.15 %	225 6.74%	582 17.43%	1671 50.04%	355 10.63%		
<b>Ingénieurs de recherche</b>	2 245	1 218	1 168	147 12,59%	61 5.22%	245 20.98%	627 53.68%	88 7.53%		
<b>Total</b>	<b>37 188</b>	<b>19 913</b>	<b>18 825</b>	<b>3 716</b> <b>19.74%</b>	<b>1 470</b> <b>7.81%</b>	<b>1 847</b> <b>9.81%</b>	<b>9 448</b> <b>50.19%</b>	<b>1 795</b> <b>9.54%</b>	<b>402</b> <b>2,14%</b>	<b>147</b> <b>0,78%</b>

La CGT reste la deuxième organisation syndicale. Elle a obtenu 9 sièges en CAPN :

- 1 siège pour les ingénieurs de recherche
- 1 siège pour les ingénieurs d'études
- 1 siège pour les assistants-ingénieurs
- 2 sièges pour les techniciens
- 3 sièges pour les adjoints techniques

Parmi ces 9 sièges, 3 sont attribués à des camarades du Cnam : Marianne Schilling pour les ingénieurs de recherche, Gérard Le Buzit pour les ingénieurs d'études et Josette Dutertre pour les techniciens.



## CAPA Adjoints techniques

### Votez CGT le 27 mars 2008

Le quorum n'a pas été atteint au 1<sup>er</sup> tour. Les adjoints techniques sont appelés à revoter pour élire leurs représentants au niveau de l'académie de Paris.

**Personnels ASU****Les résultats nationaux pour les CAPN des personnels ASU**

Corps	Inscrits	Votants	Exprimés	Ferc-sup CGT	FO	CFDT	UNSA	FSU	SUD	Autres
<b>Adjoint administratifs</b>	40 337	27 195	25 213	2065 8,19%	2555 10,13%	1609 6,38%	11599 46,00%	5952 23,61%	463 1,84%	970 3,84%
<b>SASU</b>	19 754	14 606	13 732	792 5,77%	1100 8,01%	881 6,42%	6972 50,77%	3385 24,65%	271 1,97%	331 2,41%
<b>Attachés</b>	11 361	8 436	7 947	280 3,08%	329 4,14%	115 8,02%	5089 64,04%	641 16,11%		1493 26,05%
<b>Total</b>	<b>71 452</b>	<b>50 237</b>	<b>46 892</b>	<b>3 137 6,69%</b>	<b>3 984 8,50%</b>	<b>2 605 5,55%</b>	<b>23 660 50,46%</b>	<b>9 978 20,05%</b>	<b>734 1,57%</b>	<b>2 794 5,96%</b>

**Les résultats pour la CAPA des adjoints administratifs de l'Académie de Paris**

Corps	Inscrits	Votants	Exprimés	Ferc-sup CGT	FO	CFDT	UNSA	FSU	SUD
<b>Adjoint administratifs</b>	3 226	1 312	1 162	152 13,08%	256 22,03%	62 5,33%	449 38,64%	177 15,23%	66 5,67%

La CGT a obtenu 1 siège pour la CAPN et 1 siège pour la CAPA des adjoints administratifs. Pour la CAPA, le siège est attribué à Barbara Grubo du Cnam.



# Cgt Cnam

**En mai 2008, nous allons fêter le quarantième anniversaire de la création du syndicat Cgt du Cnam.**

**Des initiatives sont en préparation pour fêter cet anniversaire dans la convivialité et la fraternité.**

**mai 1968 – mai 2008**

## 2000 – 2007 : quel bilan pour « l'ère Thoulouze » ?

### L'arrivée en fanfare...

Mars 2000, après 10 ans de fermeture pour cause de rénovation, l'ancien Musée National des Techniques, fraîchement rebaptisé Musée des arts et métiers, ouvre à nouveau ses portes au public. Et le 10 avril 2000, en présence de Lionel Jospin, alors ministre de l'Education nationale, c'est l'inauguration officielle de ces nouveaux espaces de présentation.

L'Administratrice propulse Daniel Thoulouze à la tête d'un musée à son apogée. Il s'installe rapidement dans la place encore chaude et bénéficie, la première année durant, de retombées médiatiques valorisantes pour l'institution, bien qu'il s'attèle d'emblée à s'affranchir de la politique de projets novatrice alors mise en œuvre.

### Une politique du kleenex et des réalisations illusionnistes ...

Malgré une apparente normalité, les prémices de « l'ère Thoulouze » annoncent rapidement une politique qui se caractérise par des prises de positions changeantes et souvent contradictoires, une gestion des ressources humaines aléatoire et opaque, de rares décisions et des actions encore moins nombreuses mais choisies selon des critères opportunistes.

On gardera en mémoire deux thèmes particulièrement chers à Daniel Thoulouze durant l'exercice de sa fonction en tant que directeur du Musée des arts et métiers :

- La diffusion de la Culture Scientifique et Technique (CST) dont la définition exacte des contours n'a jamais été clairement identifiée. Il y a eu la création d'une cellule spécifique pour tisser des liens entre le musée et différents services du Cnam au moyen, notamment, de conférences qui ont eu lieu de façon confidentielle et pour lesquelles aucun programme d'offres précis n'a été établi, faute de quoi elles ont fini par disparaître. Par ailleurs, dans le but de collaborer davantage à l'offre culturelle dispensée par les Cnam en régions, les projets d'expositions temporaires internes et les personnels contractuels ont été progressivement revus à la baisse puis « supprimés », au profit d'actions de valorisation dont les résultats se sont révélés limités, puisque les engagements pris par Daniel Thoulouze concernant les projets d'expositions en région ont tous été annulés en 2008, visiblement jugés irréalisables.

- Quant à la « Mission Nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique contemporain » pour la région Ile de France, elle laisse derrière elle un projet quasi-orphelin : une collecte d'objets, en provenance de laboratoires de recherche de la région Ile de France, s'entasse dans des entrepôts à la location coûteuse, exposés à la poussière et à la rouille dans l'anonymat d'une base d'inventaire pour le moment inachevée. En effet, l'agent contractuel en poste depuis plusieurs années a quitté cette mission en octobre dernier, faute de perspective de pérennisation de son poste alors que « le Cnam recrute » depuis son départ, un autre chef de projet « Ile de France »... Au passage, on notera qu'une dizaine de postes, qu'il faut impérativement mettre au concours en 2008 pour ne pas les perdre, était gardée « sous le coude ».

### Le septennat des privilèges... du copinage et de la cooptation

« Après moi, le déluge » pourrait être la devise d'une direction versatile et décomplexée, qui aura multiplié les responsabilités et les actions fantômes, tout comme les récompenses exceptionnelles, les faux-semblants et la dissimulation, maniant la langue de bois avec aisance et les mensonges par omission avec une ardeur et qui n'a, en revanche, jamais failli à sa mission de sauvegarde des apparences :

- sept ans de réflexion pour un organigramme qui n'aura jamais vu le jour,
- une gestion administrative hors normes qui aura permis, entre autre, la gestion à distance (1 à 2 jours de présence hebdomadaire in situ) du service des expositions par sa responsable, pendant un an,
- le paiement intégral de prestataires pour des missions partiellement réalisées,
- des dépenses somptuaires comme des projets se chiffrant en centaine de milliers d'euros.

Parallèlement à cette gestion discutable, Daniel Thoulouze a tenu un discours de "rigueur" avec pour conséquence le non-renouvellement d'agents contractuels. Il a sciemment mené une politique d'embauche de nombreux CDD n'ayant pas vocation à être renouvelés en faisant l'apologie du turn-over pour bénéficier d'une main d'œuvre précaire et donc plus soumise.

### Le bilan de l'hypocrisie et de la désillusion...

Une vraie fausse proposition de dialogue social s'était pourtant engagée au sein d'un groupe de travail éphémère avec une direction de mauvaise volonté qui a manié avec brio l'art de l'ajournement de réunions et de la noyade de questions embarrassantes sous pléthore de détails, qui plonge le néophyte dans les abysses de rouages administratifs sans fonds. Rien de tel qu'une bonne assemblée générale pour couper court à toute discussion de fonds car elle n'offre ni le temps, ni l'échange nécessaire à l'élaboration d'un vrai dialogue.

On remarque une identité institutionnelle floue, une offre culturelle inexistante, une communication inadaptée et une salle d'expositions temporaires vide 9 mois sur 12, et des chiffres de fréquentation tenus secrets en raison du triste constat devant cette enfilade de salles vides, en dépit du "remplissage" occasionné par les groupes scolaires.

En résumé, une absence de politique, choisie, revendiquée et assumée par Daniel Thoulouze, dont les conséquences directes coïncidaient d'ailleurs parfaitement avec une politique nationale visant à limiter le renouvellement des postes de fonctionnaires, à augmenter le nombre des agents contractuels maintenus dans une précarité grandissante allant jusqu'à l'exclusion pour les plus malchanceux, et à imposer un système de rémunération au mérite, sur la base de critères aléatoires qui ne peuvent que conduire à davantage d'injustices et d'écarts au niveau des traitements.

Mais fort heureusement, Daniel Thoulouze reste pour l'heure « Conseiller pour la recherche et la culture scientifique » auprès de l'Administratrice. Nous voilà tout à fait rassurés.

## Salaires : infos nationales

**COMMUNIQUE  
UGFF-CGT\***

### La poursuite de la mobilisation s'impose

Les luttes massives qui se sont déroulées ces derniers mois ont contraint le gouvernement à ouvrir des négociations dans la nuit du 18 au 19 février sur « les salaires et le pouvoir d'achat ». La CGT Fonction publique avait annoncé qu'elle lançait une consultation des salarié-e-s sur la base du relevé de conclusions qui lui avait été remis en fin de séance, réservant sa réponse au 26 février 2008.

Au terme de ce processus, la CGT ne sera pas signataire de cet accord, ni d'aucun de ses six volets.

La question du pouvoir d'achat reste une des préoccupations majeures.

La mobilisation des personnels a permis aux organisations syndicales d'obtenir quelques avancées : principe de négociations annuelles, valeur du point remise au centre des débats, « reconstruction » complète des grilles indiciaires.

Cependant, les mesures proposées restent insuffisantes, voire dangereuses au regard des revendications portées par les agents, dans l'unité syndicale, et des enjeux de la fonction publique.

- Le dispositif de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » par rapport à l'inflation ne couvre pas les pertes enregistrées et ne s'adresse qu'à une partie des personnels.
- La revalorisation du point d'indice (0,5% au 1<sup>er</sup> mars + 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre, soit 0,5% en moyenne annuelle) reste bien en dessous de l'inflation minimum prévue (1,6%). Aucune organisation n'a d'ailleurs signé le volet relatif à l'évolution du point d'indice pour ces motifs.

De plus, une partie du financement de ce protocole est conditionnée par une baisse des effectifs dans la Fonction publique d'Etat. Les ministres souhaitent étendre cette politique à la Fonction publique territoriale et à la Fonction publique hospitalière. Cela ne peut qu'induire une altération des conditions de travail des personnels et une dégradation du service public, ce que notre organisation ne saurait accepter.

Individualisme, mérite, gains de productivité, mise en concurrence... autant de vocables empruntés au secteur privé. Les services publics, leurs agents, sont là pour remplir un tout autre objectif que celui de faire des profits financiers : la satisfaction des besoins des populations et le service de l'intérêt général. Le Président de la République et le gouvernement mènent une politique ressemblant de plus en plus à celle du Medef.

La CGT déplore également les modifications apportées en dehors de la séance plénière du 18 février (notamment celle consistant à réintroduire l'exclusion des non-signataires des comités de suivi), discutées avec un nombre d'organisations syndicales représentant une minorité de personnels. Ces méthodes tranchent avec l'esprit d'un dialogue social sincère et transparent, tant vanté par le gouvernement.

Encore une fois, l'Etat employeur va appliquer un accord minoritaire, donnant un bien mauvais exemple de la démocratie et du dialogue social.

Considérant que la question salariale dans la fonction publique n'est toujours pas réglée, la CGT appelle les salarié-e-s à poursuivre et amplifier les luttes sous toutes leurs formes pour faire aboutir leurs revendications.

\* UGFF : Union générale des fédérations de fonctionnaires



#### Retraites

**Le samedi 29 mars 2008, à Paris, manifestation unitaire régionale, à 14 H 30, de Nation à Bastille**

3 salariés sur 4 s'interrogent et s'inquiètent de ce que sera leur propre retraite. Les jeunes doutent d'avoir tout simplement droit à une retraite. Ces questions sont au coeur des rendez-vous de 2008 entre syndicats, patronat et gouvernement. La CGT a décidé de faire du samedi 29 mars 2008, une grande journée de mobilisation pour peser sur ces rencontres.



## ***La révolte des cuisiniers sans papiers***

**Après six jours de lutte, les salariés sans-papiers du restaurant La Grande Armée appartenant au groupe Costes, tous syndiqués à la CGT, ont remporté une belle victoire. Sept d'entre eux sur les neuf ont l'assurance d'avoir désormais des papiers et un contrat de travail en CDI en bonne et due forme. Les démarches se poursuivent pour les deux autres.**

Une belle victoire remportée contre les lois et décrets parus depuis la mise en place du gouvernement et de son ministère de l'immigration. Une belle victoire remportée grâce à la grande solidarité témoignée, dès le départ, par les nombreux militants parisiens qui, de jour comme de nuit, samedi et dimanche compris, se sont relayés sur place pour rendre possible ce résultat. Parmi eux, un de nos militants CGT du Cnam a passé 2 nuits à leur côté. Quelle effervescence ont-ils réussi à créer autour de cet établissement fréquenté par la "haute", dans ce 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, tout près de l'Arc de Triomphe !

Néanmoins, à l'heure où nous écrivons ces lignes, deux de nos camarades n'ont pas encore été régularisés au prétexte que leur contrat de travail était postérieur au 1er juillet 2007, date à partir de laquelle les employeurs avaient l'obligation de vérifier auprès des préfectures la validité des titres de séjour. Les démarches se poursuivent pour que ces deux camarades obtiennent gain de cause.

Quel pas décisif ces neuf salariés ont-ils dû franchir pour se décider à l'action et, au matin de ce 13 février, oser braver la peur en se déclarant en grève auprès d'un employeur qui, jusqu'à ce jour, s'était arrogé le pouvoir de leur imposer des conditions de travail inacceptables, mais difficiles à contester quand on est sans papiers !

Ils ont été embauchés en toute connaissance de cause par la direction. Pour trois d'entre eux, la direction a demandé en 2003, en 2005 et fin 2007 qu'ils changent leur nom. C'est la Sécurité sociale qui a fait savoir que le numéro de sécu n'existait pas. Cuisiniers, plongeurs, barmans mais aussi chargés du nettoyage et tout cela à la fois... ces travailleurs étaient des esclaves modernes dans ce restaurant huppé "La Grande Armée". Sans eux, le restaurant ne pourrait pas tourner et la direction engranger de substantiels profits.

En 2007 un cuisinier a travaillé 11 heures pendant 4 mois sans prendre de congés et sans pause. Les deux jours de congés hebdomadaires sont bien souvent réservés aux heures supplémentaires, au motif bien connu "travailler plus pour gagner plus". Ces heures supplémentaires, quand elles sont payées, le sont à part. Les plannings bougeaient tous les jours, parfois le matin pour l'après midi.

Pour prendre leur mois de congés payés, ces travailleurs étaient obligés de démissionner. De retour au restaurant, la direction diminue leur salaire pendant deux à trois mois et leur fait signer un nouveau contrat de travail. De même quand ces travailleurs sont mutés d'un restaurant du groupe à un autre.

Pendant le service, il n'y a pas de pause pour manger et quand cela est possible, cela se fait toujours debout en travaillant. L'achat de la tenue de travail est à leur charge ainsi que son lavage.

Comme les autres travailleurs "sans papiers", les cuisiniers du restaurant "la Grande Armée" ont des fiches de paye et la plupart payent des impôts. Tous cotisent aux caisses d'assurance maladie, aux Assedic et à la retraite.

"On a peur, on a peur et le temps passe", nous dit l'un d'eux. Ensemble, forts du soutien de la CGT parisienne et de l'Essonne, de la Confédération CGT ainsi que de l'association Droit Devant, ils ont décidé d'arrêter le temps de la peur pour saisir celui de l'action.

Le 15 février, le préfet de police affirmait vouloir examiner « avec bienveillance » leurs dossiers, comme y incite une circulaire du 7 janvier 2008, dès lors que des salariés sans papiers signalés par les employeurs sont dans des secteurs de travail dits « en tension », ce qui est le cas de la restauration. L'employeur a prétendu tout ignorer de leur situation de clandestins, tout en se déclarant prêt à engager « toute démarche légale en vue de leur embauche et de leur régularisation ».

Lundi 18 février à 20 h, la Préfecture a fini par accepter la régularisation de 7 camarades. Dans la nuit, un protocole d'accord de fin de conflit était signé avec la direction. Ce protocole dispose que la direction ne prendra aucune sanction et n'engagera aucune procédure relative à cette grève, tant à l'encontre des salariés grévistes qu'à celui des organisations qui ont initié le mouvement. Elle s'engage par ailleurs à la poursuite des contrats de travail.

La lutte victorieuse des cuisiniers de la grande Armée met le gouvernement et le patronat face à leurs responsabilités.

Elle met à mal la volonté affichée du gouvernement de laisser l'exclusive de la régularisation au cas par cas entre les mains du seul patronat. C'est un espoir pour les nombreux travailleurs sans papiers dans la restauration, mais aussi d'autres secteurs professionnels comme la construction ou le nettoyage. Tous les travailleurs sans papiers doivent être régularisés. Il faut que le gouvernement se rende à l'évidence.

Ce nouveau conflit du travail, montre encore une fois l'importance pour les travailleurs sans papiers de s'organiser.

Il faudra d'autres luttes comme celles-ci et d'autres prises de conscience pour éloigner de l'horizon les charters de la honte et du désespoir.

### **Je souhaite me syndiquer à la CGT**

Nom et prénom : .....

Service : .....

Tel : .....

E mail : .....

Bulletin à retourner au Syndicat Fercsup-CGT du Cnam  
292 rue Saint-Martin – Case 821 – 75141 Paris cedex 03 -  
Tel : 01 40 27 29 90 – E-mail : bureau.cgt@cnam.fr

Page Web: <http://www.ferc-sup.cgt.fr>